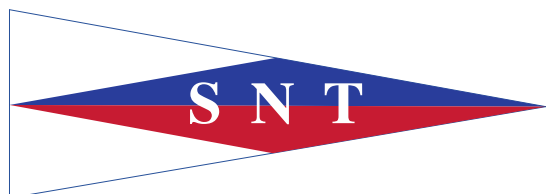




Mardi 22 mai 2018 au départ de La Trinité sur Mer



Course Mini 6.50 de 500 milles en solitaire

AVIS DE COURSE

La notation « [DP] » dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Organisation

L'épreuve «**Mini en Mai**» est organisée par la **Société Nautique de La Trinité sur Mer (SNT)** du vendredi 18 au vendredi 25 mai 2018, en partenariat avec la **Classe Mini**, les soutiens de la ville de **La Trinité sur Mer**, du **Port de La Trinité sur Mer** et des collectivités territoriales sous l'égide de la **F.F.Voile**.

Suite à la décision conjointe de la Classe Mini et de la Fédération Française de Voile, la « Mini en Mai » constitue une épreuve du « **Championnat de France de Course au Large en Solitaire Mini 6.50 (CFCLS)** ».

2 Règles

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020.
 - Les règles de la Classe Mini 2018.
 - Les règles du Championnat de France de Course au Large en Solitaire – Mini 6.50
 - Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet AC et seront publiées sur les sites internet dédiés à la course.
 - Les règlements fédéraux.
 - La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
 - Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 3.
- ✓ *En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.*

3 Publicité

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing (WS) 20.9.2 et **l'article R-17 du Guide Mini 2018** s'appliqueront. [DP].

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

4 Admission

La course **Mini en Mai** est ouverte aux voiliers conformes au règlement et à la jauge Mini 2018.

L'épreuve compte pour une distance de **500 milles**, elle est classée en **niveau B** par la Classe Mini.

Les voiliers sont menés **en solitaire** par un skipper ayant été admis à participer par l'organisateur, les Autorités sportives et maritimes (Cf. **Règlement Mini, article R-2**).

Les skippers doivent avoir remplis les critères de qualification pour les épreuves de niveau B tels que définis par **l'article R-8-a** du Règlement Mini 2018

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à la **SNT**, accompagné des frais d'inscription (voir modalités de règlement chap. 5).

Tous les participants doivent être en possession de leur licence **FFVoile** ou du certificat de l'Autorité Sportive de leur pays (+ cachet du médecin ou certificat médical).

Les concurrents licenciés hors **FFVoile** doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1.500.000 €.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (RCV 76).

5 Inscription

Le nombre d'inscrits est limité à **50 bateaux**.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **250 €**

En cas d'annulation, l'AO conservera la somme de **80 €** de frais de dossier non remboursables.

Une majoration de **75 €** sera appliquée pour une inscription après le **20 avril 2018**.

La fiche d'inscription complétée et signée devra être renvoyée à la **SNT**.

Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte avant la publication du présent AC.

Balise de positionnement

Tous les concurrents doivent être équipés d'une balise de positionnement

La location d'une balise est de **90 €**.

Formalité

Pour que l'inscription soit prise en compte (y compris en liste d'attente) à la date du cachet de la poste, il est impératif que :

- Les rubriques mentionnées « obligatoires » de la fiche d'inscription soient renseignées.
- Les droits d'inscription et frais de location de balise soient acquittés selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription.

Les règlements seront encaissés à partir du **1er mars 2018**.

Désistements

« Les annulations d'inscription moins d'un mois avant la date prévue du départ, non justifiées par un cas de force majeure, entraîneront la perte définitive des droits d'inscription » (**Article R-13-a du Guide Mini 2018**)

Cette règle s'applique également aux concurrents figurant en liste d'attente.

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

6 Accueil

La **SNT**, la **Mairie**, le **Port** et les différents partenaires de la course mettent en œuvre les

conditions d'un accueil de qualité pour l'ensemble des concurrents de La Mini en Mai

Place de port

Les bateaux inscrits à La Mini en Mai sont accueillis gratuitement au port de La Trinité sur Mer sur la période du **mercredi 16 au dimanche 27 mai**.

Il est demandé d'annoncer au port et au club la date et l'heure prévue d'arrivée

- ✓ *Dans tous les cas, il est obligatoire pour chaque bateau concurrent de se déclarer au bureau du port dans les plus brefs délais après son arrivée (DP).*
- ✓ *Les concurrents devront notamment rester joignable et suivre les instructions indiquées par les services du port pendant toute la durée du séjour de leur bateau (DP).*
- ✓ *Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port (DP).*

Manutentions

Les grutages sont à la charge des skippers.

Les manutentions de Mise à l'eau et de Mise à Terre sur remorque personnelle seront effectuées par une personne habilitée de la **SNT à la Potence électrique**. Le tarif par bateau sera de **60 € TTC l'aller/Retour**.

Contactez la **SNT** pour prendre rendez-vous. Un **bon de manutention** sera délivré par la **SNT** à réception du règlement.

Toute autre manutention (mâtage, quillage, manutention hors potence) sera effectuée par le personnel du Port au Tarif public, sur rendez-vous.

Des solutions de stockage de remorque seront proposées.

7 Jauge

Les bateaux doivent être conformes à la **Jauge Mini 2018**.

Une session de jauge pourra avoir lieu à **La Trinité sur Mer** pendant la période d'accueil des bateaux. Pour faire jauger votre bateau, vous devez prendre contact avec la **Classe Mini**.

8 Équipement de sécurité

L'armement des bateaux devra répondre aux exigences de la **Classe Mini** à la date de départ de la course (**Tableau E-15 Guide Mini 2018**).

Aucun bateau ne pourra prendre le départ sans avoir satisfait aux contrôles de sécurité.

Contrôles

Des visites de contrôles seront organisées du vendredi 18 au dimanche 20 mai, la présence du skipper est obligatoire.

Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera envoyé à tous les concurrents la semaine avant le début de la période d'accueil, il est recommandé de l'utiliser.

Pharmacie

La trousse à pharmacie minimale devra correspondre à minima à la dotation médicale Type B disponible sur le [site](#) de la Classe Mini. (cf. [règlement Mini, article E-12](#))

9 Parcours

Départ et parcours en baie de Quiberon – Bretagne sud - Mer d'Iroise – estuaire de la Gironde – Arrivée en baie de Quiberon

Des parcours de substitution pourront être mis en place en fonction des aléas météo.

- ✓ *Le détail des parcours, la liste des cartes obligatoires et les documents relatifs aux contrôles de sécurité seront mis en ligne sur le site de la course quelques semaines avant l'épreuve.*

10 Programme

La phase préparatoire du départ de la **Mini en Mai** se fera au port de la Trinité-sur-mer

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météo, notamment le départ, qui pourrait être donné à partir du **dimanche 20 mai**. Le début de la période des contrôles de sécurité serait alors avancé en fonction de la présence des concurrents.

Mercredi 16 mai	10h00	Début de la période d'accueil gratuit des bateaux
Vendredi 18 mai	10h00	Début des contrôles de sécurité
Samedi 19 mai	10h00	Contrôles de sécurité
	18h00	Date limite d'arrivée obligatoire des bateaux et des skippers. Émargement – Signature de la fiche d'arrivée à la SNT
Dimanche 20 et Lundi 21 mai		Contrôles de sécurité. Confirmation des inscriptions à la SNT
Lundi 21 mai	18h00	Briefing général à la SNT Émargement - présence obligatoire du skipper
Mardi 22 mai	08h30	Briefing météo à la SNT Émargement – présence obligatoire du skipper
	11h00	Départ en Baie de Quiberon
Vendredi 25 mai	18h00	Proclamation des résultats
	20h00	Soirée des équipages
Samedi 26 mai		Jour de réserve.

Dimanche 27 mai

Fin de la période d'accueil gratuit des bateaux

- ✓ *Les concurrents devront informer l'AO et le port avant le départ sur leurs intentions de stationnement du bateau après la course.*

11 Date limite d'arrivée

Les bateaux et les skippers devront être à la disposition de l'AO au plus tard le **samedi 19 mai à 18h00** à La Trinité sur Mer.

Le skipper devra, dans ce délai, signer la fiche d'ouverture de dossier d'inscription au secrétariat de la course pour attester de sa présence ainsi que de celle de son bateau à La Trinité sur Mer.

- ✓ *La procédure d'arrivée, un plan du port et la liste des contacts utiles seront mis en ligne sur le site de la SNT quelques semaines avant l'épreuve.*

Passée cette date, les pénalités financières suivantes pourront être appliquées : 80 € les premières 24 heures, puis 160 € pour le second jour de retard ([cf. règlement Mini, article R-13-b](#)).

Le produit de ces pénalités sera versé à une association de sauvetage en mer.

Les bateaux et les skippers qui ne seront pas présents à La Trinité sur Mer le **dimanche 20 mai à 12H00** pourront ne pas être autorisés à prendre le départ.

12 Classements

Il sera effectué un classement Proto et un classement Série. Ils seront effectués en temps réel, en tenant compte des éventuelles pénalités ou bonifications.

13 Prix

Les Trophées de l'épreuve seront remis au vainqueur de chaque série.

14 Source d'énergie

Rappel de la RCV 42.1

Sauf quand cela est permis dans RCV 42.3 ou 45, un bateau doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau pour augmenter, maintenir ou diminuer sa vitesse.

15 Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant d'1,5 million d'Euros pour la compétition.

(Les concurrents licenciés hors **F.F.Voile** doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile à hauteur de 1 500 000 € - [Guide Mini R-11-a](#))

16 Obligation de représentation des concurrents

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (voir chapitre 8 et 10 de l'AC), ou précisées par avenant au présent avis de course diffusé avant le **19 mai 18h00** (DP).

17 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'AO et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer - sans compensation et à quelque moment que ce soit - des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même.

Ceci, sur tous supports liés à l'épreuve « **La Mini en Mai** » pendant la période de la compétition ou pour la promotion de celle-ci et des suivantes.

18 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage.



19 Contacts



SNT

Cours des Quais
56470 La Trinité sur Mer - France

Tél : +33 (0)2 97 55 73 48

flr@snt-voile.org

<http://www.snt-voile.org>



Classe Mini

6bis rue François Toullec

56100 Lorient - France

Tél: 33 (0)954 54 83 18

contact@classemini.com

www.classemini.com



Port de La Trinité sur Mer

Cours des Quais

BP 12

56470 La Trinité sur Mer

Tél. 02 97 55 71 49

Fax 02 97 55 86 89

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

www.compagnie-des-ports-du-morbihan

- ✓ *Le Guide Mini 2018 comprenant le règlement Mini 2018 est disponible sur le site de la Classe Mini.*